Nations Unies S/PV.5311



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5311e séance

Mercredi 30 novembre 2005, à 10 h 10
New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McKenzie Smith

Ordre du jour

La situation au Burundi

Cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/728)

05-62203 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/728)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante du Burundi une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères du Burundi, S. E. Mme Antoinette Batumubwira.

Sur l'invitation du Président, Mme Batumubwira (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi, publié sous la cote S/2005/728. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/741, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2005/736, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies.

J'invite maintenant S. E. Mme Batumubwira, Ministre des affaires étrangères du Burundi, à faire sa déclaration.

Mme Batumubwira (Burundi) : C'est pour moi un honneur et un réel plaisir que d'avoir l'opportunité de prendre la parole et de m'adresser au Conseil de sécurité depuis sa visite fructueuse au Burundi du 7 au 9 novembre 2005.

Je voudrais tout d'abord adresser, au nom du Gouvernement de la République du Burundi, de ma délégation et en mon nom propre, mes sincères remerciements, à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour le dévouement et le courage qui l'ont toujours caractérisé dans l'accomplissement de sa noble mission. Qu'il me soit également permis de le remercier pour son attachement à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde, et dans mon pays, le Burundi, en particulier. Je voudrais aussi remercier le Conseil de sécurité pour la volonté résolue dont il a fait preuve en accompagnant pas à pas le peuple burundais dans sa recherche de la paix. Avec l'adoption de la résolution 1545 (2004) par le Conseil de sécurité qui a autorisé le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), les Nations Unies ont apporté leur contribution au processus de paix et de réconciliation nationale au Burundi.

En effet, à partir du 1er juin 2004, sur base de son mandat décrit explicitement dans cette résolution aux paragraphes 5 à 7, l'opération de maintien de la paix, dénommée « Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) », a été effectivement déployée. À partir de cette date jusqu'à l'organisation des élections au Burundi, l'ONUB a apporté un appui remarquable au processus électoral et démocratique.

Je voudrais encore une fois saisir cette occasion pour renouveler les remerciements du Gouvernement burundais à Mme Carolyn McAskie, Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi, pour son investissement à la réussite de la mission de l'ONUB.

Il y a trois mois presque jour pour jour, le Burundi, au bout d'une dizaine d'années de crise politique, acclamait le Président démocratiquement élu. C'était la dernière étape d'un long chemin qui, par le biais de négociations, de transitions et, enfin, d'élections, aboutissait à la mise en place d'institutions politiques élues de la base au sommet, institutions dont le défi majeur est aujourd'hui la reconstruction du pays pour un développement durable.

L'évolution du Burundi de ces deux dernières années, parfois sinon souvent cité en exemple, est le résultat d'une conjugaison d'efforts dont ceux de la communauté internationale, ceux de l'Union africaine, ceux de l'Initiative régionale mais surtout des efforts qui sont ceux du peuple burundais qui a fait montre d'une grande maturité politique en choisissant le camp de la paix et de la démocratie.

C'est fort de ces atouts que le Burundi, par le biais de son gouvernement, s'organise pour faire face aux défis de la reconstruction et du développement seul garant d'une paix durable.

Qu'il me soit permis de présenter la situation actuelle du Burundi sous différents aspects.

Sur le plan de la sécurité, l'ensemble du territoire est en paix, en dehors de quelques poches dans les régions de Bujumbura rural, Cibitoke et Bubanza, où l'on note encore une forte criminalité. Dans certains cas, cette criminalité est le fait du banditisme et, parfois, des actes d'atrocités, tels que des mutilations ou décapitations, sont perpétrés par des membres des Forces nationales de libération (FNL), qui, comme les membres du Conseil le savent, ont refusé d'entamer des discussions afin de rejoindre tous les Burundais dans la reconstruction et le développement du pays.

Toutes les forces de sécurité – police nationale et Force de défense nationale – sont aujourd'hui attelées à la tâche pour mettre un terme à ces actes qui pourraient déstabiliser la paix, une paix chèrement acquise. Fort heureusement, les résultats visibles et encourageants sont rapportés aujourd'hui. Durant ce mois de novembre, 707 membres du FNL-Palipehutu ont quitté les rangs de ce mouvement en se rendant aux autorités. Dans de nombreux cas, ils ont déjà rejoint leur famille.

Sur le territoire national, la situation en matière de sécurité est maîtrisée. Cependant, une inquiétude demeure quant à la présence de nombreux groupes armés, dont le FNL-Palipehutu, dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous attirons l'attention du Conseil de sécurité sur cette situation qui menace directement tout effort de consolidation de la paix au Burundi. À cet égard, nous rappelons la pertinence de la lettre datée du 21 octobre 2005, adressée au Conseil de sécurité par la Commission conjointe tripartite plus, qui demandait une extension du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Sur le plan économique, le pays sort d'une longue crise et son économie en a lourdement pâti. Cependant sur le plan interne, la confiance est revenue et l'on constate depuis deux mois des recettes intérieures qui ont fortement augmenté. Cela est le résultat également d'une plus grande rigueur dans la collecte des taxes douanières et fiscales.

Le Burundi fait partie des pays qui ont bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et il a atteint le point de décision au mois de juillet dernier. Tous les efforts sont entrepris pour qu'il puisse atteindre le point d'achèvement d'ici un an. L'effacement de la dette permettant ainsi de consacrer toutes les ressources financières au développement. Cependant, d'ici là, le pays a un besoin urgent d'un appui budgétaire pour pouvoir passer le cap difficile avant l'accès au point d'achèvement.

S'agissant des programmes de reconstruction et de développement, un document intitulé « Programmes prioritaires pour la reconstruction et la relance du développement, période 2005-2008 » est en cours de finalisation. Il s'inspire d'un précédent programme d'urgence auquel ont été ajoutés les besoins prioritaires répondant aux nouvelles options du Gouvernement et s'inscrit dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ce programme sera présenté dans la deuxième quinzaine du mois de février 2006 lors d'une conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra à Bujumbura.

Cependant, il est important de souligner le besoin urgent de renforcer financièrement les agences multilatérales, dont les agences des Nations Unies, pour qu'elles passent de l'appui humanitaire à l'appui aux programmes de développement. À cet égard, nous saluons la mise en place de la Commission de consolidation de la paix et ne doutons pas que le Burundi pourra bénéficier des opportunités qu'elle offre aux pays en période postconflit.

Des signes très encourageants de reprise ou renforcement de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale sont perceptibles. Ainsi, dans le courant du mois de novembre, nous avons eu la visite d'une délégation de la Grande-Bretagne conduite par le Secrétaire d'État au développement, d'une mission de la Belgique conduite par le Ministre de la coopération au développement et le Ministre de la défense, d'une mission de la Banque mondiale conduite par le Vice-Président pour l'Afrique, et, enfin, deux missions

d'experts de haut niveau de France et d'Allemagne ont visité récemment le Burundi.

Il est important de souligner que cette coopération, présente et à venir, rencontrera un nouveau cadre opérationnel géré par un comité national de coordination de l'aide.

Par ailleurs, les fondations d'une bonne gestion aussi bien de l'aide que des finances publiques sont maintenant établies au sein du Ministère chargé de la bonne gouvernance, de l'inspection générale de l'État et de l'administration locale. Comme premier acte important, une loi anticorruption vient d'être adoptée par le Conseil des ministres et devrait être votée par le Parlement avant la fin de l'année 2006.

C'est dans ce contexte qu'une analyse du nouveau mandat de l'ONUB au Burundi a été faite. C'est sans nul doute du fait du travail remarquable accompli par l'ONUB que tous ces progrès mentionnés ont été accomplis. Une analyse conjointe et concertée entre le Gouvernement et l'ONUB a ainsi abouti à la décision de recommander le désengagement progressif effectué de façon ordonnée et rassurante à partir du 1er janvier 2006. Plusieurs domaines de coopération avec l'ONUB ont été identifiés comme étant encore nécessaires.

Sur la base des discussions entre les deux parties, et dans les limites de ce qui a été convenu, le Gouvernement souhaite que le prochain mandat de l'ONUB porte sur les domaines ci-après : la surveillance de la frontière du Burundi avec la République démocratique du Congo, y compris le Lac Tanganyika et la circulation transfrontalière des armes en étroite collaboration avec les forces de sécurité burundaises et la force de l'ONUB; l'appui à la finalisation du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité en cours, dans l'esprit de collaboration avec tous les partenaires concernés; le soutien de la promotion des droits de l'homme par le renforcement des capacités existantes, notamment celles de la société civile et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi – dans ce cadre, le Gouvernement salue la proposition convenue avec l'ONUB de remplacer progressivement les experts internationaux par des experts nationaux dans le cadre du renforcement des capacités; l'appui à la justice transitionnelle en ce qui concerne la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation et la création d'une Chambre spéciale; la protection du personnel et du matériel de l'ONUB, avec le soutien du Gouvernement; le déminage en mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans ce domaine; et enfin, l'appui logistique et ingénierie aux opérations humanitaires conduites par le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le peuple burundais, qui a voté massivement pour la paix, en attend les dividendes. Le Gouvernement a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour répondre à cette attente légitime. C'est pour cela que pour nous, l'année 2006 est celle de la mobilisation de tous les efforts, tant nationaux que ceux de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de reconstruire le Burundi et de s'engager résolument vers un développement durable. Dans cette démarche, nous comptons sur l'accompagnement des Nations Unies en général, et du Conseil de sécurité en particulier.

Au nom du Gouvernement burundais, je remercie d'avance le Conseil de sécurité pour la résolution qu'il s'apprête à voter, car, comme les précédentes, elle vient appuyer la détermination des Burundais à consolider la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1641 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.